



Association des Naturalistes de la Vallée du Loing



anvl
laboratoire de biologie végétale
route de la tour Denecourt
77300 Fontainebleau
tél/fax 01 64 22 61 17
http://www.anvl.fr
anvl@anvl.fr

Association des Naturalistes de la Vallée du Loing
Station d'écologie forestière
Route de la tour Denecourt
77300 Fontainebleau
Tel : +33 (0)1 64 22 61 17
Courriel : anvl@anvl.fr
Site internet : www.anvl.fr

Présentation

Fondée en 1913, l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau a pour vocation de promouvoir le goût et l'étude des sciences naturelles et de contribuer, par les observations, les recherches et ses travaux, à l'élargissement des connaissances scientifiques sur son terrain d'étude. L'ANVL est tout particulièrement attachée à la protection de la nature et utilise les travaux de ses membres pour la mise en place de mesures de protection.

Centré sur le massif de Fontainebleau, son terrain d'étude touche 5 départements (Seine-et-Marne, Essonne, Aube, Loiret, Yonne) de Romilly-sur-Seine jusqu'à la vallée de l'Essonne et des sources du Loing jusqu'à Melun.

Malgré une conscience citoyenne sur "la thématique de la résilience urbaine" face aux risques d'inondations en région parisienne, l'ANVL estime que la prudence doit conduire à refuser ce projet dans son état actuel : trop mal défini, non financé, loin d'apporter des garanties en terme d'efficacité réelle, pas assez significatif quant aux résultats attendus (seulement 20 à 30 cm de moins à Paris pour une crue type 1910 !), reconnaissant des effets induits difficilement évaluables sur les nappes peu profondes, irréaliste ou faussement naïf sur sa faisabilité à coût énergétique neutre, la maintenance à long terme des équipements électriques, les processus d'indemnisation des propriétaires fonciers avant, pendant et après usage des casiers, dérisoire quant

aux mesures écologiques compensatoires envisagées, et effrayant par certains aspects de sa récupération économique et touristique au détriment du patrimoine faunistique et floristique dont peut encore se prévaloir la Bassée dans sa partie aval.

Du dossier présenté par le maître d'ouvrage, il ressort dans son ensemble que celui-ci a été conçu pour plaire le plus largement possible et à tous les publics possibles... et il faut reconnaître de ce point de vue qu'il a été bien fait. Quel que soit son point de vue, chacun peut y trouver - pris de manière isolée - de quoi le séduire, mais son examen détaillé montre différentes faiblesses.



Il fait une confusion fâcheuse entre zones d'expansion des crues et zones humides, *exemple p.03 "en réaménageant d'anciennes zones naturelles d'expansion des crues, aujourd'hui disparues"* ou encore *p.22 : "Préservation et restauration des champs naturels d'expansion des crues"*. Or, ce n'est pas parce la Bassée aval n'est plus une zone humide depuis les travaux de mise à grand gabarit de la Seine, qu'elle n'est plus une zone d'expansion des crues, pour des débits égaux ou supérieurs à ceux de 1910. Et pour cause, la Bassée reste à peu près la seule zone d'expansion des crues de la Seine qui ait été préservée des constructions abusives dans le lit majeur du fleuve alors qu'en amont comme en aval de Paris, ce dernier est envahi par les constructions de tous ordres. Il est largement reconnu que ces constructions aggraveront l'impact d'une crue de l'ampleur de celle de 1910 quand elle se produira. Que des zones humides ne le soient plus ne change rien à une éventuelle expansion des crues, si la topographie est inchangée et qu'il n'y a pas eu de constructions intempestives dans le lit majeur.

Les prévisions sur son efficacité en termes d'écrtage de grandes crues semblent à la fois décevantes (*p.41 on ne parle pas de mètres gagnés, mais seulement de 20 cm de moins à Paris pour une crue type 1910, 25 cm pour 1955 et 35 cm pour celle de 1982*) et en même temps très optimistes, car si la modélisation ayant servi à produire ces prévisions est celle faite il y a quelques années et que les hydrauliciens appellent "modélisation par casier" (au singulier) il est probable que celle-ci ne prend pas en compte toute l'urbanisation

réalisée depuis 1910 dans le lit majeur de la Seine et qui, devrait donc contribuer à faire monter l'eau beaucoup plus haut que ce qui est annoncé dans le dossier (*p.23 dans son ensemble*).

Les prévisions annoncées sur son efficacité en termes d'écrtage de grandes crues semblent disproportionnées en comparaison de celle qui est estimée pour les 4 grands lacs réservoirs actuels. Si les 4 grands lacs réservoirs actuels, avec leur capacité cumulée de 830 millions de m³ (*cf. p.24 "permettent de réduire de 70 cm à Paris le niveau d'une crue d'un débit équivalent à 1910"*) comment le projet peut-il annoncer que les 55 millions de m³ que les casiers pourraient stocker en Bassée sont censés réduire ce même niveau à Paris de 20 cm (*cf. p.41*) pour une crue d'un débit équivalent à 1910 ?

Sur ce point, le maître d'ouvrage ayant déjà répondu à cette objection posée de manière individuelle, voici sa réponse :

"Les 4 lacs-réservoirs existants sont gérés en période de crue de manière à ne pas dépasser dans la mesure du possible des débits maximum en rivière définis à l'aval des ouvrages. Ces débits sont appelés débits de référence et leur valeur est fixée dans les règlements d'eau des lacs-réservoirs approuvés par arrêté préfectoral. Il s'agit donc d'une gestion de crue respectant un "débit cible" à l'aval qui nécessite le stockage de tout le débit excédentaire amont.

Le mode de gestion retenu pour le projet d'aménagement de la Bassée est tout autre. Il consisterait à développer un modèle de

prévision des crues à Montereau prenant en compte les débits de la Seine, de l'Yonne et dans une moindre mesure, du Loing. Ce modèle permettrait de prévoir à un horizon de 4 jours la valeur du pic de crue ainsi que la forme de l'hydrogramme attendus, pour pouvoir pomper au moment optimal et selon un débit contrôlé les eaux de la Seine afin d'écrtier précisément le pic de crue à Montereau et d'avoir ainsi la meilleure efficacité possible, le pompage permettant cette grande souplesse. Les 55 millions de mètres cube disponibles seraient ainsi "centrés" sur le pic de crue et son écrtement.

En prenant pour exemple la crue de 1910, les lacs-réservoirs auraient agi tout au long de la période de crue, pendant plus de 40 jours, en stockant un volume total de 490 millions de m³ (ils auraient en effet déjà été remplis à concurrence de 340 millions de m³ début janvier, avant la crue) entraînant la saturation de trois des quatre ouvrages, alors que l'aménagement de la Bassée aurait effectué des prises durant moins d'une semaine sur la pointe de crue la plus impactante.

Les 4 lacs-réservoirs existants sont situés très en amont sur les cours d'eau, dans le Morvan et en Champagne, et ne contrôlent que 17% du bassin versant de la Seine à l'amont de Paris. L'aménagement de la Bassée serait le premier ouvrage à être situé en Ile-de-France. Il contrôlerait à lui seul un bassin versant de 20 000 km² (bassin versant de la Seine à Montereau) contre un peu plus de 7 000 km² pour l'ensemble des 4 ouvrages existants. Cela explique son efficacité proportionnellement plus importante au regard du volume disponible dans les autres ouvrages".

Dont acte, à chacun d'apprécier !

Il reconnaît implicitement les impacts négatifs liés à la disparition des inondations dans la plaine de la Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine "liée aux diverses transformations qui se sont produites sur le bassin comme la mise à grand gabarit de la Seine dans les années 70-80 et la réalisation des lacs réservoirs Seine et Aube" : assèchement de certains milieux et dégradation de la zone humide, alors que "la Bassée amont a conservé un rôle majeur dans la dynamique des crues de la Seine ainsi que ses caractéristiques de zone humide". (*p.32*)

Il semble entaché d'une grave erreur : "Dans la Bassée aval, le lit majeur qui était initialement inondable dès un débit de Seine de 150 m³/s environ, ne l'est plus que pour des débits supérieurs à 400 m³/s environ..." (*p.32*) Vérification faite : p. 35 les hydrogrammes de la crue de 1910 montrent que pour la Seine





(courbe en vert) au moment du pic mesuré à Nogent-sur-Seine (donc en amont de la Bassée !) autour du 26 janvier son débit était de 800 m³/s. ... Une erreur du simple au double qui met en cause les fondements même du dossier vu que tout le projet n'est concevable (comme on le démontrera plus loin), qu'en supposant à priori que la Seine n'inondera plus jamais son lit majeur en Bassée aval. Si celui-ci se trouve actuellement inondable pour des débits supérieurs à 400 m³/s environ, il le sera forcément avec des débits voisins encore de 600 m³/s après réduction par pompage ! ... Et là les digues prévues pour former les casiers risquent d'être endommagées ou emportées puisque ce type d'ouvrage n'est pas conçu pour faire barrage au courant, courant qui serait au passage accru par la réduction du lit majeur consécutive à la création des casiers.

Il ne précise pas la provenance, ni la qualité des 4 millions de m³ de matériaux estimés nécessaires pour la construction des digues. (p.49) on trouve "Le corps des digues serait constitué de matériaux grossiers, alors que les côtés exposés à l'eau seraient constitués de matériaux plus fins assurant l'étanchéité de l'ouvrage" et d'autres précisions, mais rien concernant un contrôle indispensable sur la neutralité pour l'environnement des matériaux apportés.

Il est peu crédible sur sa faisabilité, notamment sur les effets induits difficilement évaluables sur les nappes peu profondes, la maintenance à long terme des équipements électriques nécessaires, les processus d'indemnisation des propriétaires fonciers avant, pendant et après usage des casiers, et les bienfaits écologiques escomptés avec seulement deux casiers attribués aux inondations volontaires annuelles provoquées quelques jours par an. (p.51 dans son ensemble)

Il est peu crédible lorsqu'il tente de faire

croire à la neutralité énergétique du projet. (p.55 - notamment au niveau de l'encadré) en ayant recours à l'usage d'éoliennes ou à des panneaux solaires installés à même le sol sur les flancs extérieurs des digues où de tels équipements seront forcément vulnérables et source d'incertitudes permanentes sur leur bon état de fonctionnement.

D'autant plus que les fonds des casiers n'étant pas étanches, il y a risque d'inondation par exfiltration pour les caves de certaines maisons ou des points bas à la périphérie des casiers et que pour y remédier, le projet prévoit la nécessité d'ajouter qu' "une trentaine de pompes de rabattement seraient disposées à l'intérieur des fossés pour récupérer ces fuites, totalisant un débit de pompage de près de 4 m³/s." (dossier, p.50). 30 pompes venant s'ajouter aux 7 stations de pompage principales prévues pour une puissance totale installée de

plus de 15000 KW et un débit maximum global de 230 m³/s. (p.50)

Il est effrayant de constater encore que le Maître d'Ouvrage fait le pari que la Seine ne sortira plus jamais de son lit mineur en Bassée quel que soit l'avenir et quelles que soient les incertitudes sur la pluviométrie.

Il propose des mesures de compensation nettement insuffisantes, parfois même en trompe-l'œil ou au rabais, et qui ne prennent en compte que les seuls impacts relatifs aux emprises des digues et rien pour les destructions qui seront occasionnées par les travaux tout au long du chantier (p.61-62)

Il inquiète plus qu'il ne rassure quand il affirme que "les études ont conclu à une compatibilité du projet avec l'exploitation de la ressource" en eau potable "pour répondre à l'accroissement démographique de l'agglomération parisienne". (p.64)



Il n'apporte rien de plus aux archéologues (avec la promesse d'un diagnostic archéologique) que ce que la Loi leur accorde déjà, mais par contre une fois le diagnostic réalisé, l'aménageur peut détruire le site... C'est çà la préservation archéologique ? (p.65)

Et pour tous les naturalistes connaissant la valeur de la Bassée, en tant que dernière grande zone humide de quiétude pour la faune et la flore en Île-de-France, comment ne pas être effrayé par ce que laissent entrevoir les pages 68 et 69 ? sur les visées du pôle

touristique régional du Provinois, de la Bassée et du Montois, créé à la fin de l'année 2007 pour faire de la Bassée "un site touristique de haut niveau, une vitrine de loisirs verts" (sic).

En conséquence,

L'ANVL s'oppose à ce projet dans son état actuel. S'il devait finalement se réaliser, il nous semble indispensable :

- que la maîtrise des continuités écologiques soit mieux prise en compte,

- que les inondations écologiques volontaires soient étendues à tous les casiers,

- que la totalité du foncier nécessaire à la réalisation des casiers soit acquise par le maître d'ouvrage, afin d'échapper après

inondations aux indemnisations, forcément très coûteuses et toujours contestables, pour perte d'activité des exploitations agricoles ou industrielles actuellement dans l'emprise des casiers.

